

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	08.04.2024	Folio n°
	Délibération	2024-66	
	Nature	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 13 DU 08.04.2024
4 questions numérotées 2024-63 à 2024-66

DELIBERATION

**CESSION DE LA FERME
DE LA BEROUETTE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Yves GOASDOUE	Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2024-63 à 2024-66	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
02.04.2024	9 H 50	Jacques FORTIS	11 H 20	12.04.2024	12.04.2024

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	13	08.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-66

OBJET	CESSION DE LA FERME DE LA BEROUETTE
--------------	--

SR/YZ/EA

Chers collègues,

Lors du Conseil Syndical en date du 15 janvier 2024, nous avons acté le principe de la cession de la Ferme de la Berouette : lieu-dit « Le Pont de Vère », présentant les caractéristiques suivantes : un domaine agricole ayant son siège sur la commune de Caligny, au lieu-dit Les Vallées, comprenant :

- Une maison d'habitation en pierre et couverte en ardoise, située au lieu-dit Les Vallées, composée de : au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour-salon, une chambre, WC, chaufferie, cellier et petit atelier accolé. A l'étage : trois chambres, une lingère, WC, deux salles de bain, grenier
- Terrain autour et trois garages
- Une deuxième maison d'habitation composée de : au rez-de-chaussée : séjour cuisine (cheminée), chambre, salle d'eau, WC. A l'étage : deux greniers
- Divers bâtiments agricoles situés aux lieux-dits Les Vallées et Le Pont de Vère (trois garages, ancienne stabulation, bergerie, anciennes maisons non rénovées)
- Diverses parcelles de terre en nature de vergers pour environ 5 hectares et d'herbage pour le surplus, situées aux lieux-dits Les Vallées et Le Pont de Vère,

L'ensemble cadastré d'environ 12,5150 ha est réparti comme suit :

- ZM n° 142-143-145-161 : Vente Ferme de la Béroutte pour Hannah Wenger et Joseph Robert pour une surface de 7,0730 ha ainsi que la maison d'habitation 1
- ZL n° 18, 149 et 150 et ZM 161 J : Vente Bosquet de la Vère pour Thérèse Wenger et Yannick Sodrava pour une surface de 5,6387 ha ainsi que la maison d'habitation 2, le verger et la cidrerie

Suite au bornage réalisé par le cabinet Bellanger et à la saisie des Domaines, l'estimation du domaine est de arrondi à 167.800 €.

Lots	Prix domaine en €
Maison 1	84.000
Maison 2	20.000
Verger	3.800
Terres	60.000
Total	168.000

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	08.04.2024	Folio n°
	Délibération	2024-66	
	Nature	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

il convient donc désormais :

- de réaliser deux actes de cessions sous forme d'une vente échelonnée (ou crédit vendeur) d'une durée de 20 ans : 1 lot par famille en s'appuyant sur le bornage remis à jour par le cabinet Bellanger en annexe
- De mentionner les servitudes de passage sur le site, en particulier pour l'entretien des bassins de rétention qui restent propriétés du Syndicat Mixte
- De mentionner les clauses de réserve de propriété dans les actes

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le principe de cession selon les principes énoncés ci-dessus.
- 2 – AUTORISER** Maître Hennegrave à mener cette transaction.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet acte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE